

(19)



(11)

EP 2 284 352 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.02.2011 Bulletin 2011/07

(51) Int Cl.:
E06B 9/11 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10166516.4**

(22) Date de dépôt: **18.06.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(71) Demandeur: **Paperflow**
59260 Lezennes (FR)

(72) Inventeur: **Cousin, Benoît**
78770, Auteuil Le Roy (FR)

(74) Mandataire: **Jaunez, Xavier et al**
Cabinet Boettcher
16, rue Médéric
75017 Paris (FR)

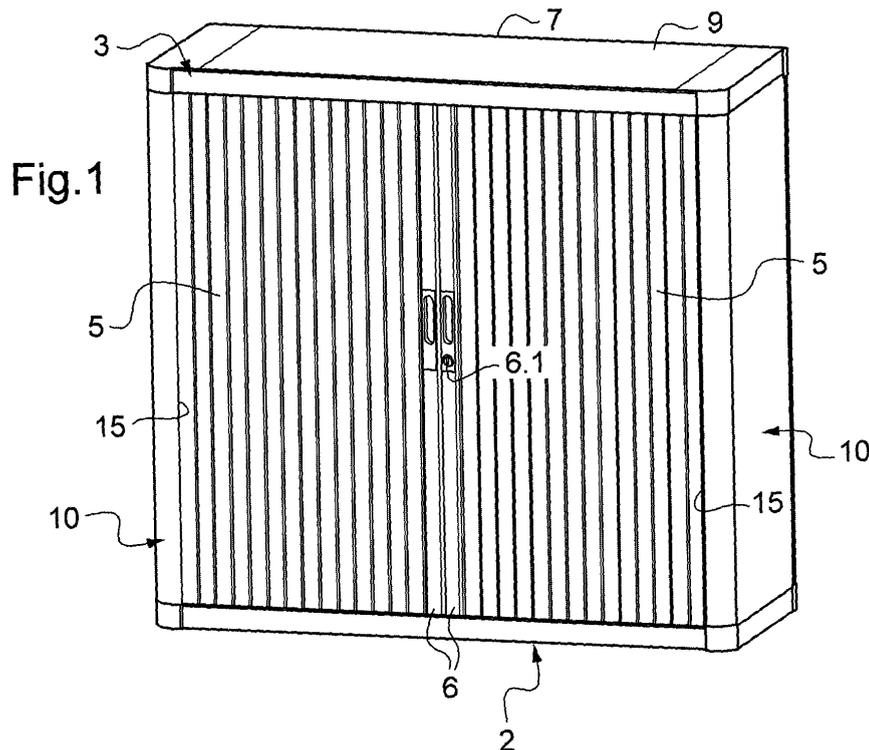
(30) Priorité: **12.08.2009 FR 0903933**

(54) Meuble de rangement à rideau(x) déformable(s) de fermeture

(57) L'invention concerne un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure (2) et une paroi supérieure (3), deux parois latérales (10), une paroi arrière de fond (7) et une face avant ouverte (4), ainsi qu'un rideau déformable de fermeture (5), en une ou deux parties, coulissant dans des glissières en vis-à-vis.

Conformément à l'invention, l'une au moins des parois dudit meuble est agencée sous la forme d'une cas-

sette (10) renfermant un rideau déformable (5), la cassette (10) comportant deux parois d'extrémité opposées présentant chacune intérieurement une glissière en vue du coulisement du rideau déformable (5), chacune des parois d'extrémité opposées de la cassette (10) présentant en outre extérieurement des moyens de fixation rapide aux parois inférieure (2) et supérieure (3) dudit meuble, ladite cassette étant alors montée comme une simple paroi ordinaire.



EP 2 284 352 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure et une paroi supérieure, deux parois latérales, une paroi arrière de fond et une face avant ouverte, ainsi qu'un rideau déformable de fermeture, en une ou deux parties, coulissant dans des glissières en vis-à-vis.

ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0002] Le terme « rideau déformable » utilisé présentement doit être compris dans son acceptation la plus large, englobant naturellement les rideaux articulés ou à lames, mais aussi tous types de rideaux souples ou flexibles, aptes à se déformer pour que leur profil suive une courbe particulière, tout en présentant une raideur suffisante pour que leurs bords suivent les chemins de glissement associés et définis par les glissières en vis-à-vis.

[0003] On connaît des meubles de rangement à rideau (x) déformable(s) s'étendant dans un plan vertical ou dans un plan horizontal.

[0004] On pourra par exemple se référer aux documents EP- 1 975 366 A1, EP-1 426 547 A1, et EP-1 275 812 A1 de la demanderesse.

[0005] On pourra également se référer au document DE-10 2004 005 781 A1 qui décrit un meuble de rangement présentant un casier supérieur dans lequel est logé un bloc fonctionnel intégrant un rideau. Ce bloc fonctionnel est posé à plat sur une étagère horizontale formant la paroi inférieure du casier, et il est bloqué en place par des profilés verticaux qui sont vissés sur les tranches frontales des parois latérales du meuble.

[0006] Pour l'arrière-plan technologique, on pourra enfin se référer aux documents US-2,094,940 A, US-5,823,645 A, US-3,135,544 A, FR-2 926 193 A1, FR-422 623 A, GB-885 999 A, GB-877 222 A, DE-21 21 216 B1, et DE-802 528 C.

[0007] Au fil du temps, les matériaux utilisés pour constituer de tels meubles de rangement évoluent de plus en plus, avec un remplacement progressif des composants métalliques par des composants en matière plastique moins onéreux et plus légers.

[0008] En outre, on rencontre maintenant un besoin de disposer de meubles de rangement qui sont disponibles sur le marché sous forme de kit à monter soi même in situ.

[0009] Cependant, dans le cadre de meubles de rangement à rideau(x) de fermeture, il faut bien reconnaître que le montage est délicat et fastidieux, en requérant en général deux personnes, et l'utilisation d'outils de vissage et/ou de serrage.

[0010] Ainsi, l'homme de métier est confronté à un premier type d'inconvénient constitué par le montage long, fastidieux, et délicat si l'on veut éviter le coincement d'un rideau de fermeture, allié à la nécessité d'utiliser des moyens de vissage ou de serrage requérant l'emploi d'outils adéquats. De plus, on s'est également aperçu

que les opérations de montage ne sont pas exemptes de risques de se blesser par pincement ou coupure.

[0011] Subsidiairement, la conception des meubles de rangement connus présente par ailleurs un deuxième type d'inconvénient lorsque l'on souhaite organiser un empilement d'au moins deux modules de rangement l'un sur l'autre. En effet, lorsqu'un utilisateur veut superposer deux meubles de rangement déjà montés pour éviter les contraintes d'encombrement inhérentes à un meuble unique de hauteur double, il est obligé d'organiser la fixation du module supérieur sur le module inférieur, et ce au détriment de la hauteur totale du meuble au regard de l'espace de rangement.

[0012] L'homme de métier est donc aussi confronté à un deuxième type d'inconvénient constitué par la difficulté d'organiser la superposition d'au moins deux modules de rangement, sans compliquer le montage, et sans générer une hauteur en excès inutilisable pour le rangement.

OBJET DE L'INVENTION

[0013] L'invention a pour objet de concevoir un meuble de rangement dont la structure permet d'éviter le premier inconvénient précité, en facilitant le montage par l'utilisateur in situ, sans risque de mauvais positionnement et/ou de coincement du ou des rideaux de fermeture, et en évitant les risques précités de se blesser lors du montage.

[0014] L'invention a également pour objet de concevoir un meuble de rangement dont la structure permet un montage par une seule personne, sans requérir l'utilisation d'outils de vissage ou de serrage, le meuble de rangement obtenu présentant la rigidité indispensable à son utilisation, ainsi que les capacités habituelles de rangement sur étagère ou en dossiers suspendus.

DEFINITION GENERALE DE L'INVENTION

[0015] Le problème technique précité est résolu conformément à l'invention grâce à un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure et une paroi supérieure, deux parois latérales, une paroi arrière de fond et une face avant ouverte, ainsi qu'un rideau déformable de fermeture, en une ou deux parties, coulissant dans des glissières en vis-à-vis, ledit meuble de rangement étant remarquable en ce que l'une au moins des parois latérales dudit meuble est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable, la cassette comportant deux parois d'extrémité opposées présentant chacune intérieurement une glissière en vue du coulisement du rideau déformable, ainsi qu'une fente par laquelle ledit rideau déformable est tiré de la cassette ou rentré dans celle-ci, chacune des deux parois d'extrémité opposées de la cassette présentant en outre extérieurement des moyens de fixation rapide aux parois inférieure et supérieure dudit meuble qui sont adjacentes à ladite cassette, ladite cassette étant alors montée com-

me une simple paroi ordinaire.

[0016] Ainsi qu'on peut le comprendre aisément, la réalisation sous forme de cassette simplifiée considérablement le montage, car cette cassette est montée comme une simple paroi ordinaire, sans engendrer la moindre difficulté pour le bon positionnement et le coulissement du rideau associé.

[0017] De préférence, les moyens de fixation rapide sont des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier.

[0018] Avantageusement encore, les parois inférieure et supérieure présentent en face avant une rainure continue formant glissière pour le ou chaque rideau, chaque rainure se raccordant à la glissière de la paroi d'extrémité correspondante de la cassette concernée, et lesdites parois inférieure et supérieure présentent en outre en face arrière une rainure continue destinée à recevoir un bord d'extrémité de la paroi arrière de fond.

[0019] On pourra également prévoir que la ou chaque cassette présente, sur sa face tournée vers l'intérieur du meuble, une plaque munie d'une pluralité d'ouvertures et/ou de découpes destinées à recevoir une extrémité d'éléments transversaux de rayonnage et/ou de raidissement.

[0020] De préférence alors, la ou chaque cassette est équipée intérieurement, en arrière de sa plaque tournée vers l'intérieur du meuble, de cornières verticales présentant des perçages en regard des ouvertures de ladite plaque, chaque cornière étant encastrée à ses extrémités sur des colonnettes en saillie qui sont d'une pièce avec les parois d'extrémité.

[0021] Avantageusement encore, le meuble de rangement est proposé en kit. En particulier, les parois sont toutes raccordées entre elles par des moyens de fixation rapide, en particulier des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier.

[0022] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre et des dessins annexés, concernant un mode d'exécution particulier.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0023] Il sera fait référence aux figures des dessins annexés où :

- la figure 1 illustre en perspective un meuble de rangement conforme à l'invention, comportant un double rideau déformable de fermeture, ici en position fermée ;
- les figures 2 et 3 sont deux vues en perspective d'une paroi latérale du meuble précité qui est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable, ceci étant en l'espèce valable pour les deux parois latérales dudit meuble, ladite cassette étant illustrée à l'état pré-assemblé, et prête à être montée dans le cadre d'un montage dudit meuble fourni en kit ;

- les figures 4 et 5 sont deux vues éclatées de la cassette précitée, permettant de mieux distinguer les composants de la cassette des figures 2 et 3;
- les figures 6 et 7 illustrent en perspective l'agencement des parois inférieure et supérieure de la cassette précitée ;
- les figures 8 et 9 illustrent une vue de dessus et de dessous la paroi inférieure ou supérieure du meuble concerné ;
- la figure 10 illustre en vue éclatée le meuble de rangement complet, dans le cas d'une utilisation en un module unique ;
- la figure 11 illustre en perspective le montage d'un meuble de rangement du type précité, en cas d'utilisation dudit meuble en deux modules superposés, la paroi supérieure du module inférieur constituant en même temps la paroi inférieure du module supérieur ;
- la figure 12 illustre un détail à plus grande échelle de la figure 11, permettant de mieux distinguer l'empreinte de la face externe de la paroi supérieure du meuble ; et
- la figure 13 illustre en perspective un meuble de rangement à deux modules superposés, prêt à l'utilisation.

DESCRIPTION DETAILLEE DU MODE DE REALISATION PREFERE DE

30 L'INVENTION

[0024] Sur la figure 1, on distingue un meuble de rangement conforme à l'invention, référencé 1, qui est du type comportant une paroi inférieure 2 et une paroi supérieure 3, deux parois latérales 10, une paroi arrière de fond 7 et une face avant ouverte (référéncée 4 sur la figure 10), ainsi qu'un rideau déformable de fermeture 5, en une ou deux parties (en l'espèce en deux parties), coulissant dans des glissières en vis-à-vis.

[0025] Chaque rideau déformable de fermeture 5 se termine par un profilé rigide de bord 6 qui est associé à ses manipulations d'ouverture ou de fermeture, avec des organes de verrouillage par serrure 6.1 de type traditionnel.

[0026] Chaque rideau déformable de fermeture 5 est en réalité tiré d'une cassette 10 constituant en l'espèce chacune des parois latérales 10 du meuble de rangement 1.

[0027] En effet, et conformément à une première caractéristique de l'invention, il est prévu que l'une au moins des parois latérales du meuble de rangement 1 est agencée sous la forme d'une cassette 10 renfermant un rideau déformable 5, la cassette 10 comportant deux parois d'extrémité opposées présentant chacune intérieurement une glissière en vue du coulissement du rideau déformable 5, ainsi qu'une fente 15 par laquelle ledit rideau déformable peut être tiré de la cassette 10 ou rentré dans celle-ci.

[0028] En l'espèce, ce sont les deux parois latérales 10 du meuble de rangement qui sont réalisées sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable 5, mais il va de soi que l'on pourra prévoir une autre variante dans laquelle une seule des parois latérales est réalisée sous la forme d'une cassette à rideau, l'autre paroi latérale étant une simple plaque de type traditionnel.

[0029] On va maintenant décrire plus en détail les composants principaux qui constituent le meuble de rangement précité, à savoir ses parois latérales sous forme de cassette 10, ainsi que ses parois inférieure 2 et supérieure 3. La paroi arrière de fond 7 est quant à elle une simple plaque de type traditionnel, qui est mise en place lors du montage du meuble, ainsi que cela sera expliqué plus en détail ci-après.

[0030] Les figures 2 à 5 illustrent une cassette 10 constituant l'une au moins des parois latérales (ici les deux) du meuble de rangement.

[0031] Chaque cassette 10 comporte une paroi externe 11, une paroi interne 12, et des parois d'extrémité opposées 13.

[0032] La géométrie particulière des parois d'extrémité 13 sera mieux comprise en se référant aux figures 6 et 7 qui montrent ses composants à une échelle agrandie.

[0033] Conformément à une deuxième caractéristique de l'invention, chacune des deux parois d'extrémité opposées 13 de la cassette 10 présente en outre extérieurement des moyens de fixation rapide aux parois inférieure 2 et supérieure 3 du meuble qui sont adjacentes à la cassette, ladite cassette étant alors montée comme une simple paroi ordinaire.

[0034] Sur la figure 6, on distingue ainsi la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure 13 de la cassette 10, avec sa glissière 13.1 dans laquelle passe le bord inférieur du rideau déformable 5 associé (non représenté). Des moyens femelles d'encliquetage 13.2 sont prévus, ici en six points, destinés à recevoir des moyens mâles d'encliquetage homologues 2.2 prévus en face supérieure de la paroi inférieure 2 afin de fixer la cassette 10 sur ladite paroi inférieure. Des encoches 13.3 sont également prévues pour l'encliquetage de pattes homologues 11.2 agencées en partie basse de la paroi externe 11 de la cassette 10. On distingue également deux colonnettes 13.5 sur lesquelles sont encastrées deux cornières 14 (non visibles ici, mais représentées sur les vues éclatées des figures 4 et 5) qui sont des cornières verticales présentant une succession de perçages 14.1 venant en regard d'ouvertures homologues 12.1 prévues en deux rangées verticales sur la paroi interne 12.

[0035] La figure 7 permet de distinguer la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure 13, qui est l'image miroir de la face inférieure de la paroi d'extrémité supérieure, avec son empreinte de la glissière 13.1 qui est associée au rideau 5, ses encoches 13.3 associées aux pattes homologues 11.2 de la paroi externe 11, ainsi que des puits de centrage 13.4 dont la fonction sera explicitée ci-après, et des encoches 13.8 destinées à recevoir des

éléments transversaux de raidissement tels que les deux éléments 8 qui ont été représentés sur la figure 10.

[0036] Pour une fabrication rationnelle, il sera naturellement avantageux de prévoir que la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure est identique à la face inférieure de la paroi d'extrémité supérieure, et réciproquement, comme c'est le cas ici.

[0037] La paroi interne 12 se présente sous la forme d'une plaque, de préférence réalisée en matière plastique par injection, en étant constituée par une plaque unitaire munie d'une pluralité d'ouvertures et/ou de découpes 12.1, 12.8 qui sont destinées à recevoir une extrémité d'éléments transversaux respectivement de rayonnage et/ou de raidissement 8. Les ouvertures 12.1 permettent de passer des paires de cornières de type traditionnel (non représentées) sur lesquelles on dispose une étagère, ou au moyen desquelles on organise un rangement en dossiers suspendus.

[0038] Dans la perspective d'une commercialisation du meuble de rangement en kit à assembler, il est très avantageux de prévoir que la ou chaque cassette 10 qui renferme un rideau déformable 5 est assemblée en usine, et fournie non démontable pour l'assemblage dudit meuble.

[0039] On va maintenant décrire l'agencement des parois inférieure 2 et supérieure 3 du meuble de rangement précité.

[0040] Sur les figures 8 et 9, on a illustré respectivement en vue de dessus et en vue de dessous la paroi inférieure 2. Dans un souci de rationalisation, il sera avantageux de prévoir que la paroi supérieure 3 est réalisée avec la même structure, ce qui facilite la gestion des composants. Par suite, on se contentera de décrire la paroi inférieure 2 en se référant aux figures 8 et 9, les composants de la paroi supérieure 3 homologues de ceux de la paroi inférieure 2 étant affectés des mêmes références en 3.i.

[0041] La paroi inférieure 2 présente en face supérieure une zone centrale plane 2.6, et deux zones d'extrémité 2.3 qui correspondent à des sites d'implantation des cassettes 10 constituant les parois latérales du meuble de rangement. Chaque site d'implantation de cassette 2.3 comporte des pattes d'encliquetage 2.2 qui coopèrent avec les moyens femelles d'encliquetage homologues 13.2 prévus sur la plaque d'extrémité inférieure 13, ainsi que des pions de centrage 2.4 avec lesquels peuvent coopérer les puits cylindriques associés 13.4 de la plaque d'extrémité inférieure 13 lors du montage de la cassette 10 correspondante, ceci pour éviter tout risque de détériorer les moyens d'encliquetage lors du montage, par suite d'un mauvais positionnement de la cassette.

[0042] On constate également que la paroi inférieure 2 présente en face avant une rainure continue 2.1 qui constitue une glissière pour le ou chaque rideau 5, cette rainure se raccordant, à ses deux extrémités, à la glissière 13.1 de la paroi d'extrémité correspondante 13 de chaque cassette 10 concernée. Ainsi, lorsqu'un rideau 5 est extrait de la cassette 10 correspondante, son bord

inférieur ne peut que passer dans la rainure continue 2.1 où il est guidé. Bien entendu, la paroi supérieure 3 présentera une rainure continue analogue 3.1 dans laquelle vient coulisser le bord supérieur de chaque rideau 5 lorsque celui-ci est extrait de la cassette correspondante 10.

[0043] On constate que la paroi inférieure 2 présente en outre, en face arrière, une rainure continue 2.5 qui est en fait destinée à recevoir le bord d'extrémité inférieur de la paroi arrière de fond 7. Bien entendu, la paroi supérieure 3 présentera également en face arrière une rainure continue 3.5 identique destinée à recevoir le bord d'extrémité supérieur de la paroi arrière de fond 7.

[0044] La figure 10 illustre en vue éclatée le meuble de rangement précité, et permet de bien comprendre les étapes particulièrement simples de montage dudit meuble in situ.

[0045] L'utilisateur commence par disposer à plat la paroi inférieure 2, sur les deux extrémités de laquelle il vient enficher les deux cassettes 10 constituant les parois latérales du meuble, en réalisant l'encliquetage des moyens d'encliquetage homologues associés. Ensuite, l'utilisateur dispose un ou deux éléments de raidissement 8, afin de garantir la bonne rigidité de l'ensemble en U ainsi réalisé, les extrémités en forme de crochet de ces éléments de raidissement 8 étant reçues dans les encoches 13.8 ménagées sur la face supérieure de la paroi d'extrémité supérieure 13 de chaque cassette 10. Il suffit ensuite de venir mettre en place la paroi supérieure 3, en réalisant l'encliquetage des moyens homologues d'encliquetage prévus respectivement en face supérieure de la paroi d'extrémité supérieure 13 de chaque cassette 10 et en face inférieure de la paroi supérieure 3.

[0046] En cas d'utilisation du meuble de rangement en un module unique, il suffit de mettre alors en place une plaque de finition 9 sur la paroi supérieure 3, ce qui permet d'arriver au meuble de rangement illustré en figure 1, qui est prêt pour son utilisation.

[0047] A cet effet, et conformément à une caractéristique qui ne fait pas partie de l'invention, la face externe de la paroi supérieure 3 présente une empreinte 3.3, 3.6 qui est destinée soit à recevoir une plaque de finition en cas d'utilisation dudit meuble en un module unique, comme cela vient d'être mentionné, soit en variante destinée à constituer la paroi inférieure 2 d'un meuble analogue 1 disposé directement sur le premier en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés.

[0048] La caractéristique ci-dessus permet d'éviter le deuxième type d'inconvénient précité.

[0049] Une telle réalisation en modules superposés, ici au nombre de deux, va être maintenant décrite en référence aux figures 11 à 13.

[0050] Sur la figure 11, les deux parois latérales sous forme de cassettes 10 ont déjà été mises en place sur la paroi inférieure 2, et deux éléments de raidissement 8 ont été également mis en place en s'accrochant en partie haute des cassettes 10. La paroi supérieure 3 du module inférieur est sur le point d'être mise en place, mais, aucune plaque de finition 9 n'a été disposée sur

l'empreinte de la face externe de cette paroi supérieure 3. Au contraire, on vient disposer un module analogue, dont les parois latérales sont également réalisées sous forme de cassettes 10, qui viennent s'encliqueter au niveau des sites d'implantation associés 3.3 de l'empreinte, les rideaux de fermeture 5 du module supérieur pouvant passer dans la rainure continue 3.1 associée de la paroi supérieure 3, et le bord d'extrémité inférieur du fond 7 du module supérieur étant reçu dans la rainure arrière associée 3.5.

[0051] Une fois le second module mis en place, si l'on souhaite utiliser seulement deux modules, il suffit alors de disposer une plaque de finition 9 qui est reçue dans l'empreinte 3.3, 3.6 de la face externe de la paroi supérieure 3 du module supérieur, comme cela est illustré sur la figure 11. Si l'on souhaite en variante utiliser un troisième module à superposer, alors on ne dispose pas de plaque de finition 9 sur cette paroi supérieure 3, mais on continue à élever l'édifice, en venant encliqueter les cassettes latérales 10 du nouveau module supérieur, comme cela a été fait pour le deuxième module.

[0052] Dans tous les cas, la plaque de finition 9 repose sur la zone centrale plane 3.6 de l'empreinte, et elle est solidarisée à celle-ci, par exemple par un adhésif à double face.

[0053] On aura compris qu'on utilise pour l'assemblage du meuble uniquement des moyens de fixation rapide, qui sont ici des moyens d'encliquetage, lesquels moyens ne nécessitent aucun outil particulier.

[0054] Le meuble de rangement ainsi réalisé peut donc être monté par une seule personne et en quelques minutes, de façon très aisée, bien entendu sans avoir besoin d'utiliser un quelconque outil particulier, et aussi sans risque pour le monteur de se blesser lors des opérations de montage. Le montage en cassette garantit toujours un parfait positionnement et un bon coulisement du rideau de fermeture associé.

[0055] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, les caractéristiques essentielles énoncées plus haut.

45 Revendications

1. Meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure (2) et une paroi supérieure (3), deux parois latérales (10), une paroi arrière de fond (7) et une face avant ouverte (4), ainsi qu'un rideau déformable de fermeture (5), en une ou deux parties, coulissant dans des glissières (13.1) en vis-à-vis, **caractérisé en ce que** l'une au moins des parois latérales dudit meuble est agencée sous la forme d'une cassette (10) renfermant un rideau déformable (5), la cassette (10) comportant deux parois d'extrémité opposées (13) présentant chacune intérieurement une glissière (13.1) en vue du coulisement du rideau défor-

- mable (5), ainsi qu'une fente (15) par laquelle ledit rideau déformable est tiré de la cassette (10) ou rentré dans celle-ci, chacune des deux parois d'extrémité opposées (13) de la cassette (10) présentant en outre extérieurement des moyens (13.2) de fixation rapide aux parois inférieure (2) et supérieure (3) dudit meuble qui sont adjacentes à ladite cassette, ladite cassette étant alors montée comme une simple paroi ordinaire.
- 5
- 10
2. Meuble de rangement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation rapide (13.2) sont des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier.
- 15
3. Meuble de rangement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parois inférieure (2) et supérieure (3) présentent en face avant une rainure continue (2.1, 3.1) formant glissière pour le ou chaque rideau (5), chaque rainure se raccordant à la glissière (13.1) de la paroi d'extrémité correspondante (13) de la cassette (10) concernée.
- 20
4. Meuble de rangement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parois inférieure (2) et supérieure (3) présentent en face arrière une rainure continue (2.5, 3.5) destinée à recevoir un bord d'extrémité de la paroi arrière de fond (7).
- 25
5. Meuble de rangement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la ou chaque cassette (10) présente, sur sa face tournée vers l'intérieur du meuble, une plaque (12) munie d'une pluralité d'ouvertures (12.1) et/ou de découpes (12.8) destinées à recevoir une extrémité d'éléments transversaux de rayonnage et/ou de raidissement (8).
- 30
- 35
6. Meuble de rangement selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la ou chaque cassette (10) est équipée intérieurement, en arrière de sa plaque (12) tournée vers l'intérieur du meuble, de cornières verticales (14) présentant des perçages (14.1) en regard des ouvertures (12.1) de ladite plaque, chaque cornière (14) étant encastrée à ses extrémités sur des colonnettes (13.5) en saillie qui sont d'une pièce avec les parois d'extrémité (13).
- 40
- 45
7. Meuble de rangement selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit meuble est proposé en kit à assembler, la ou chaque cassette (10) qui renferme un rideau déformable (5) étant assemblée en usine et fournie non démontable pour l'assemblage dudit meuble.
- 50
8. Meuble de rangement selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les parois (2, 3, 7, 10) sont toutes raccordées entre elles par des moyens de fixation rapide, en particulier des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier.
- 55

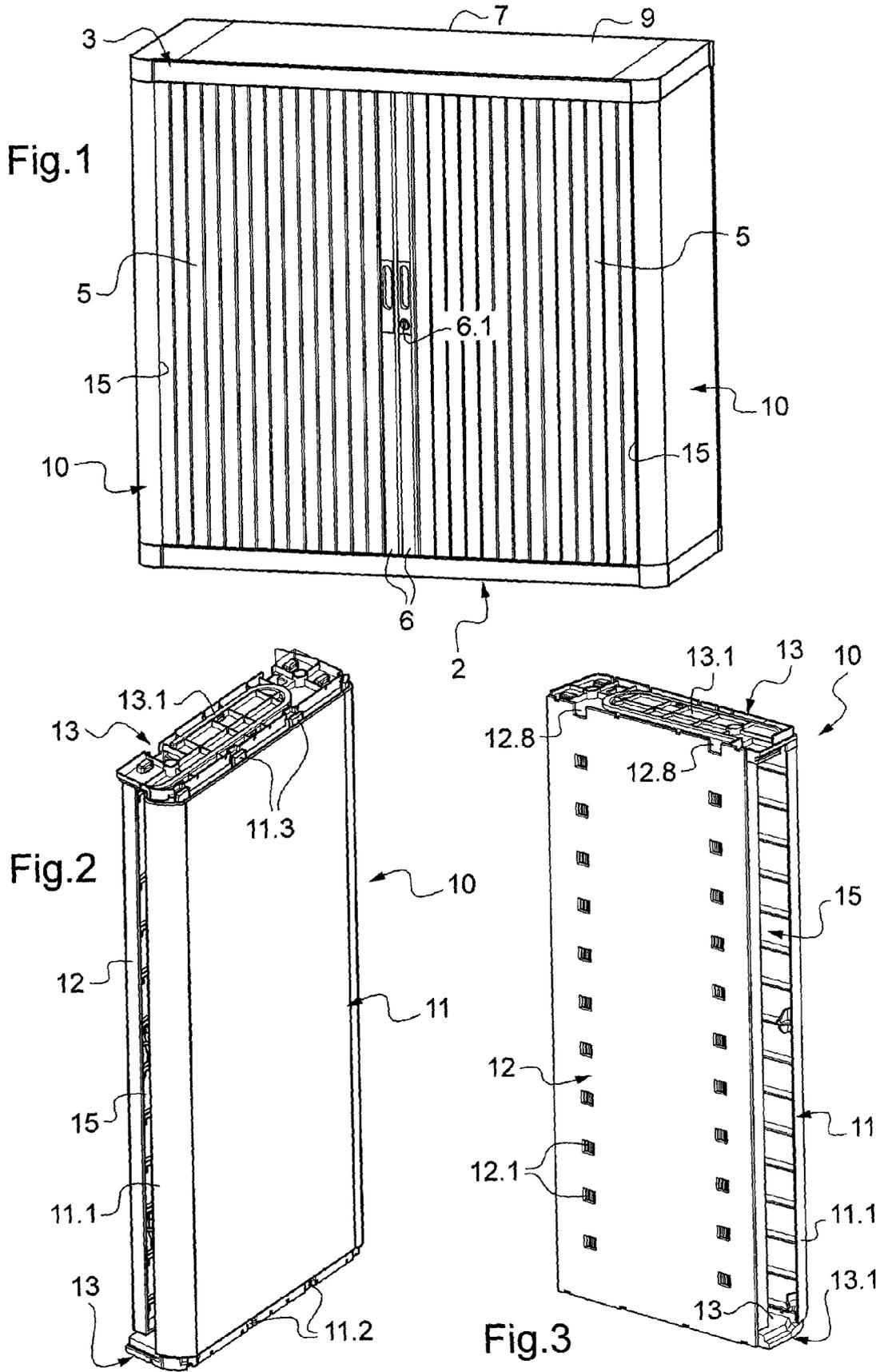
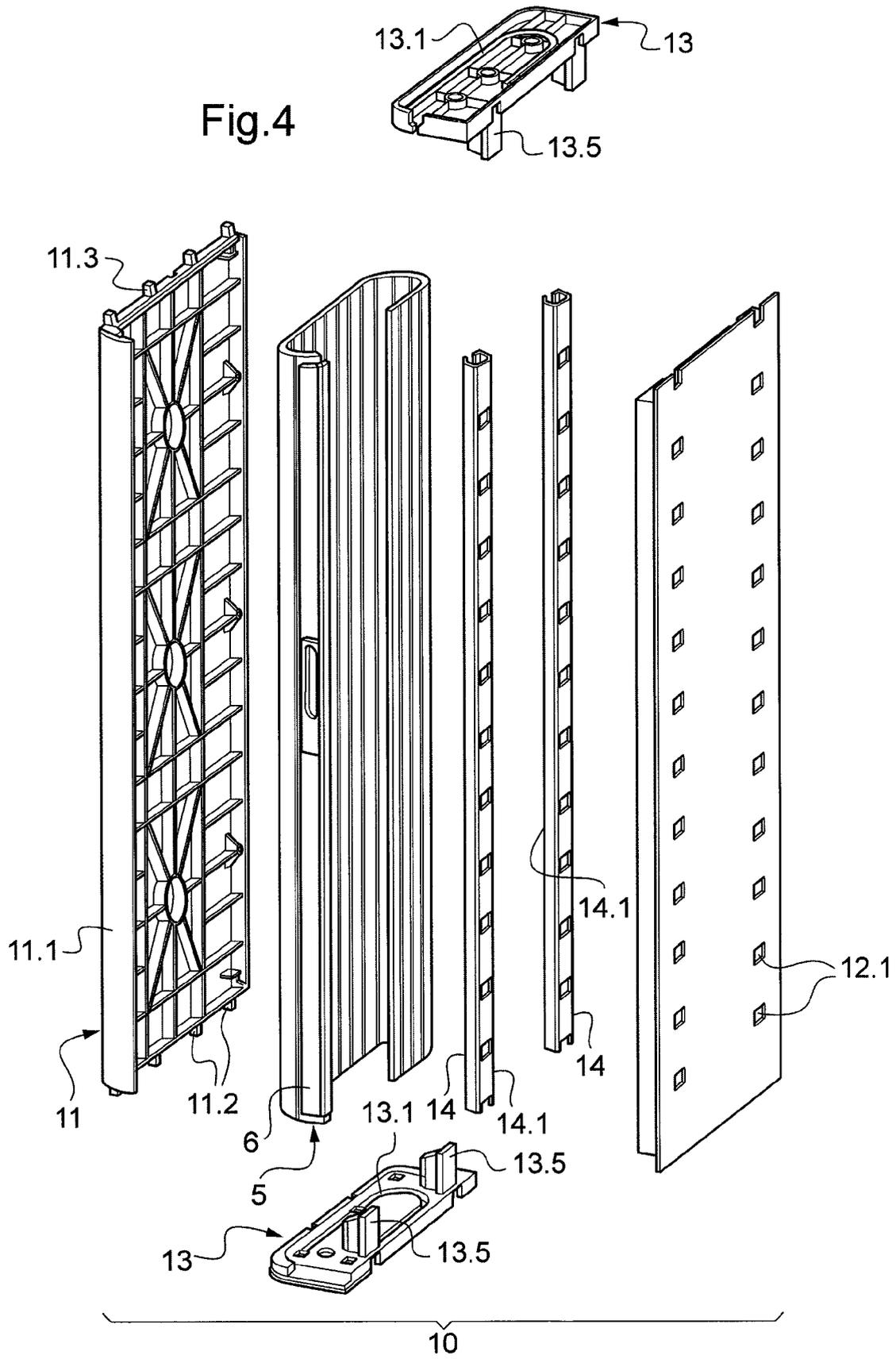


Fig.4



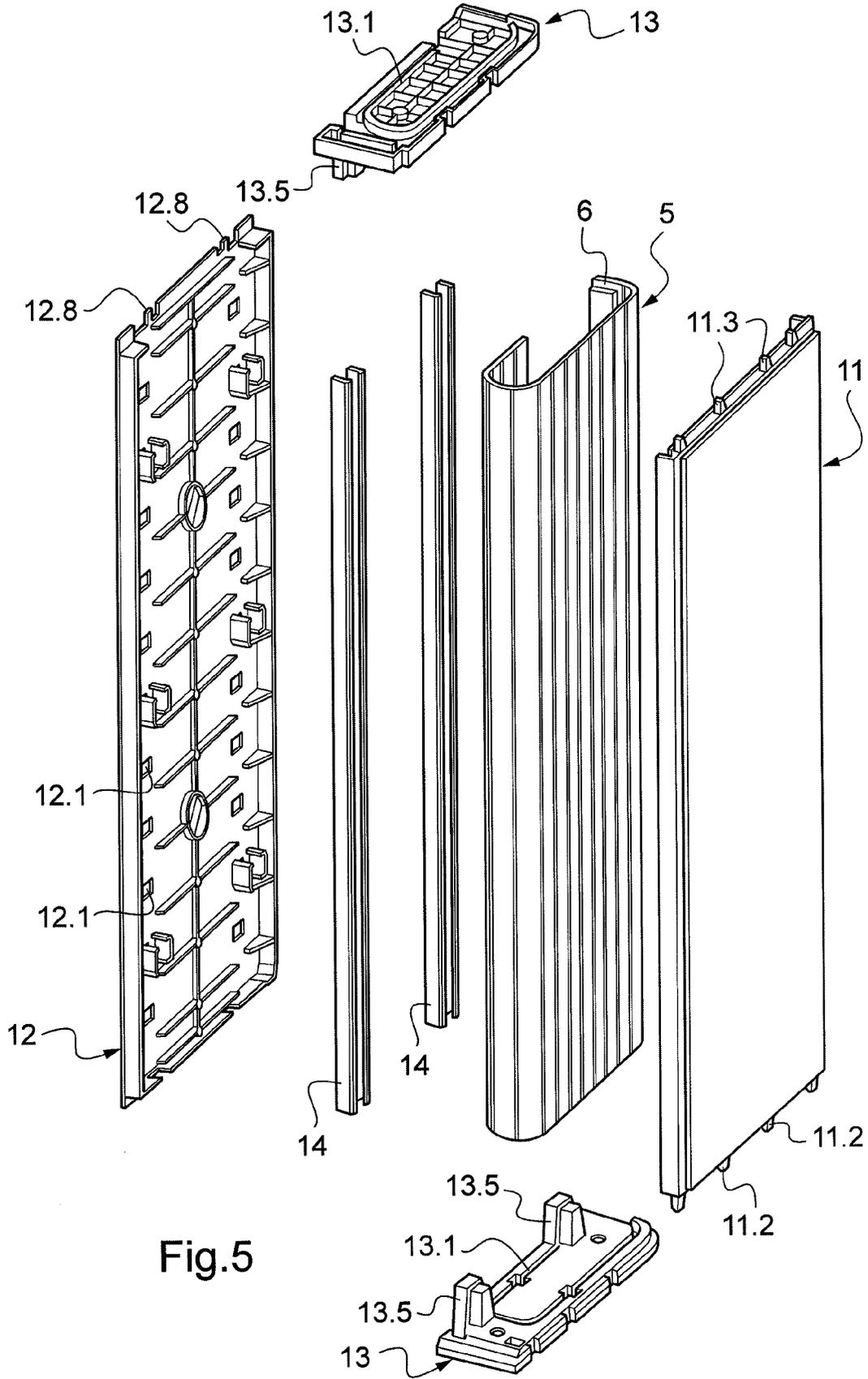
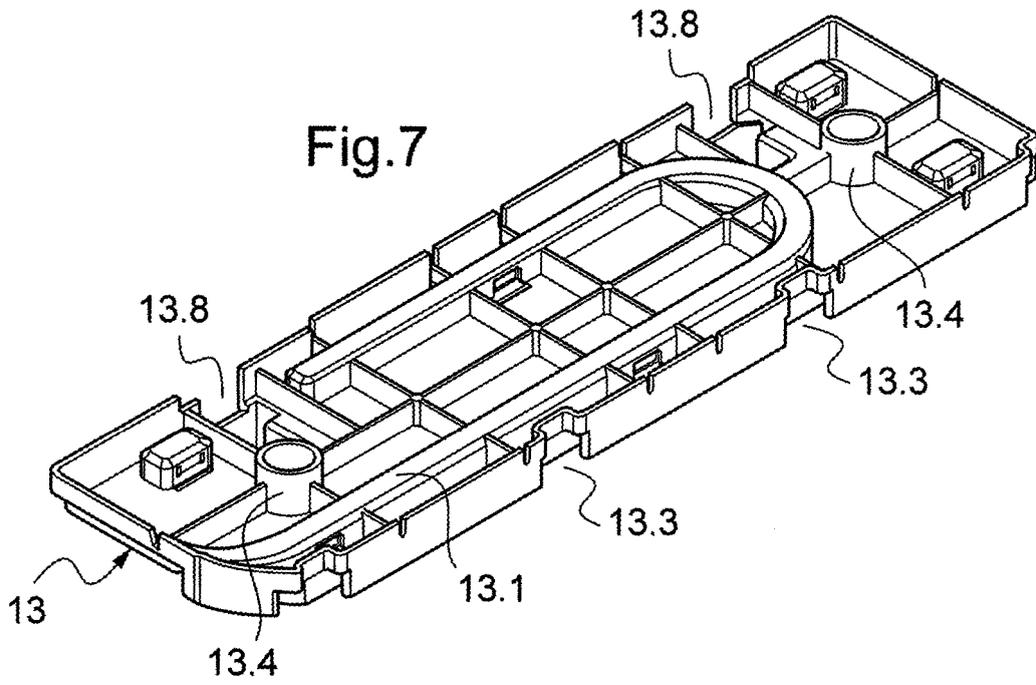
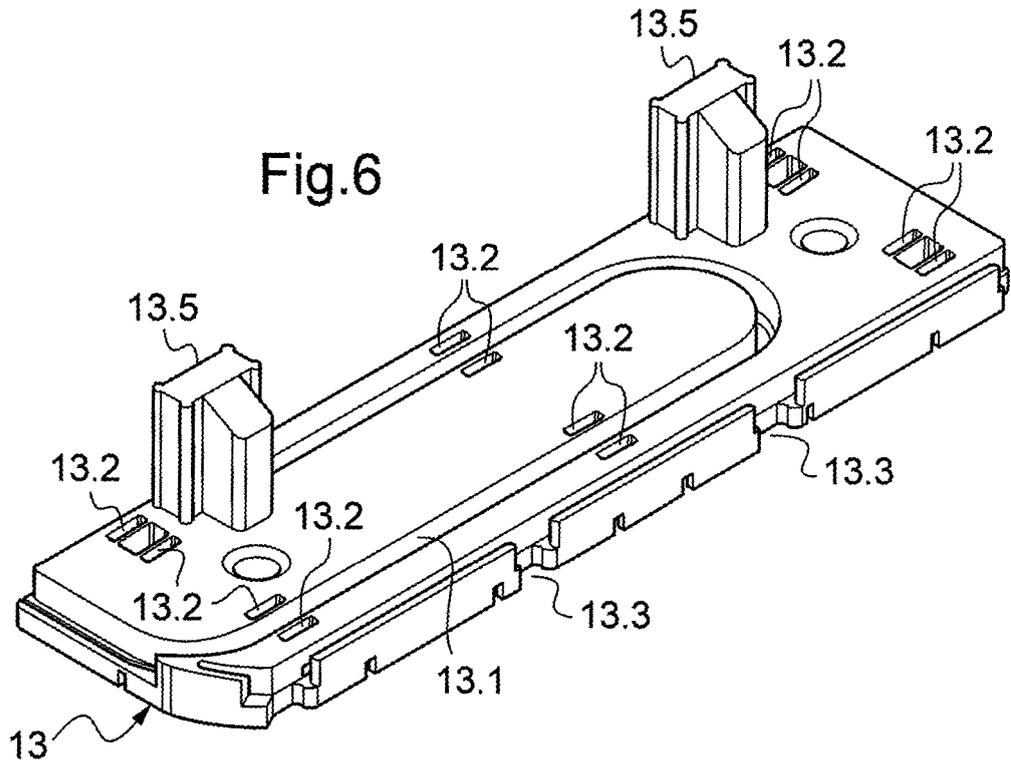
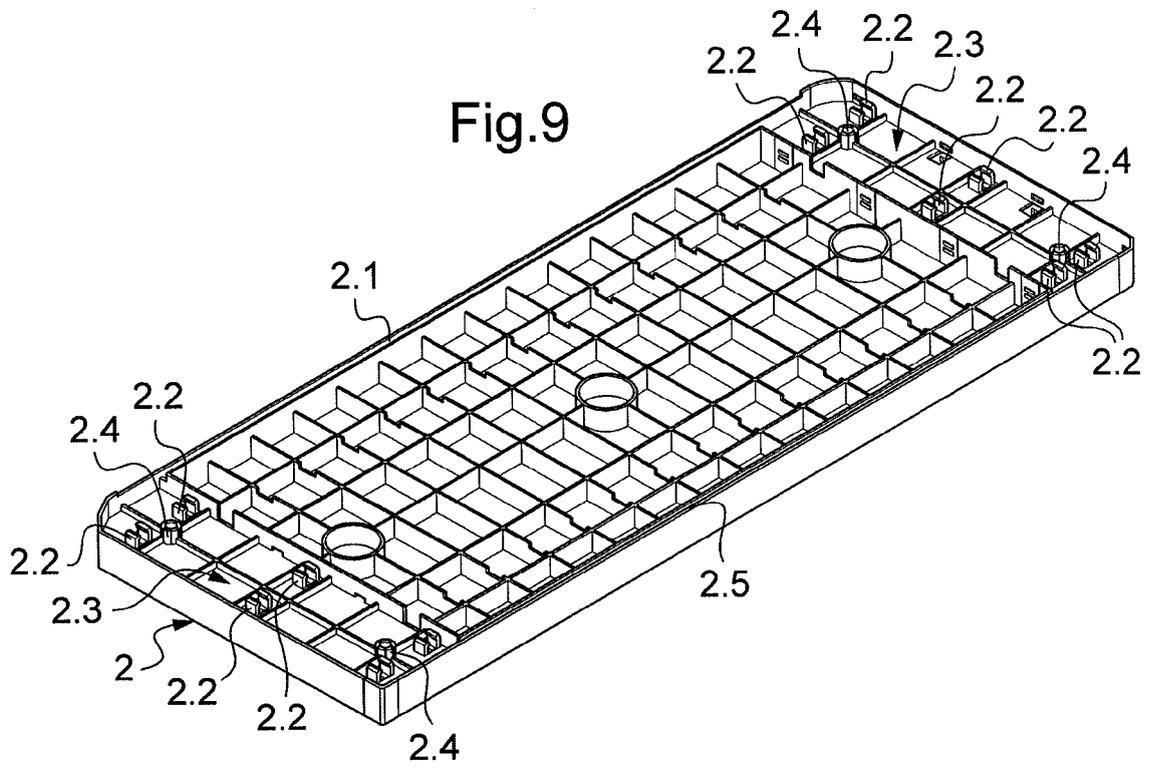
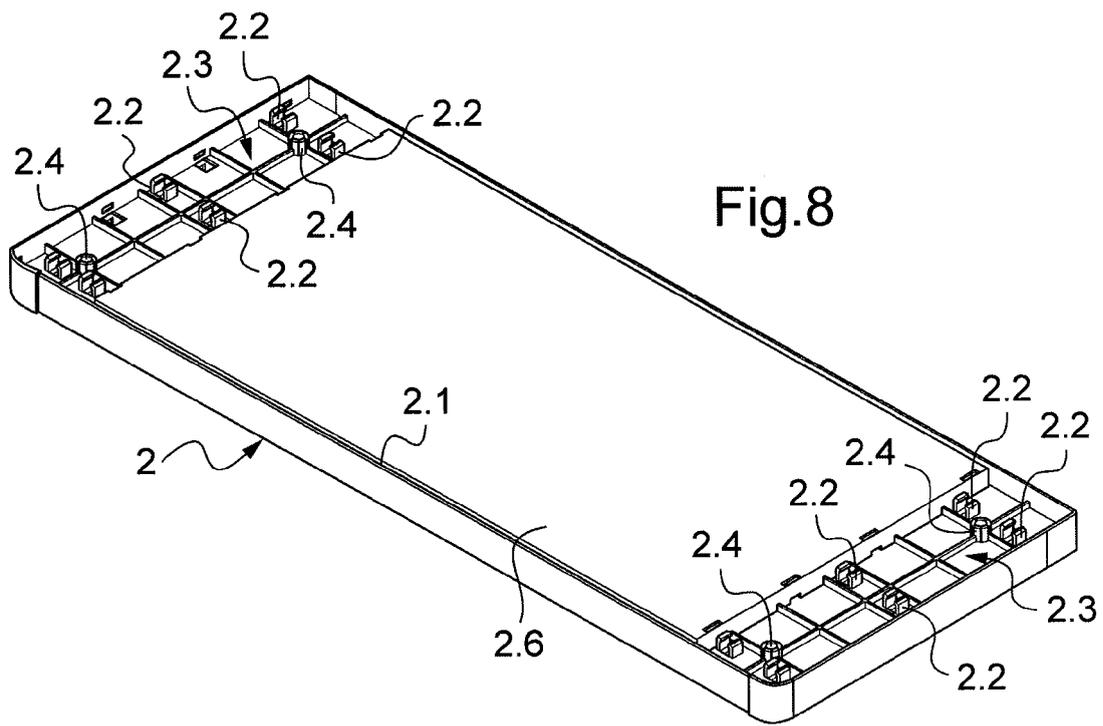
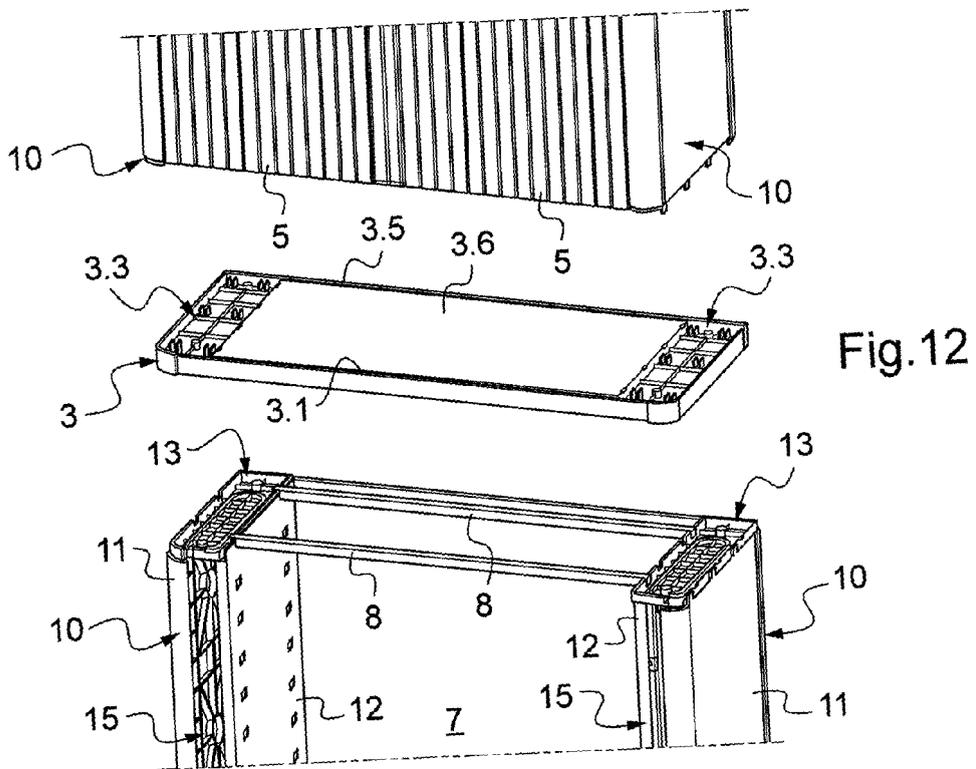
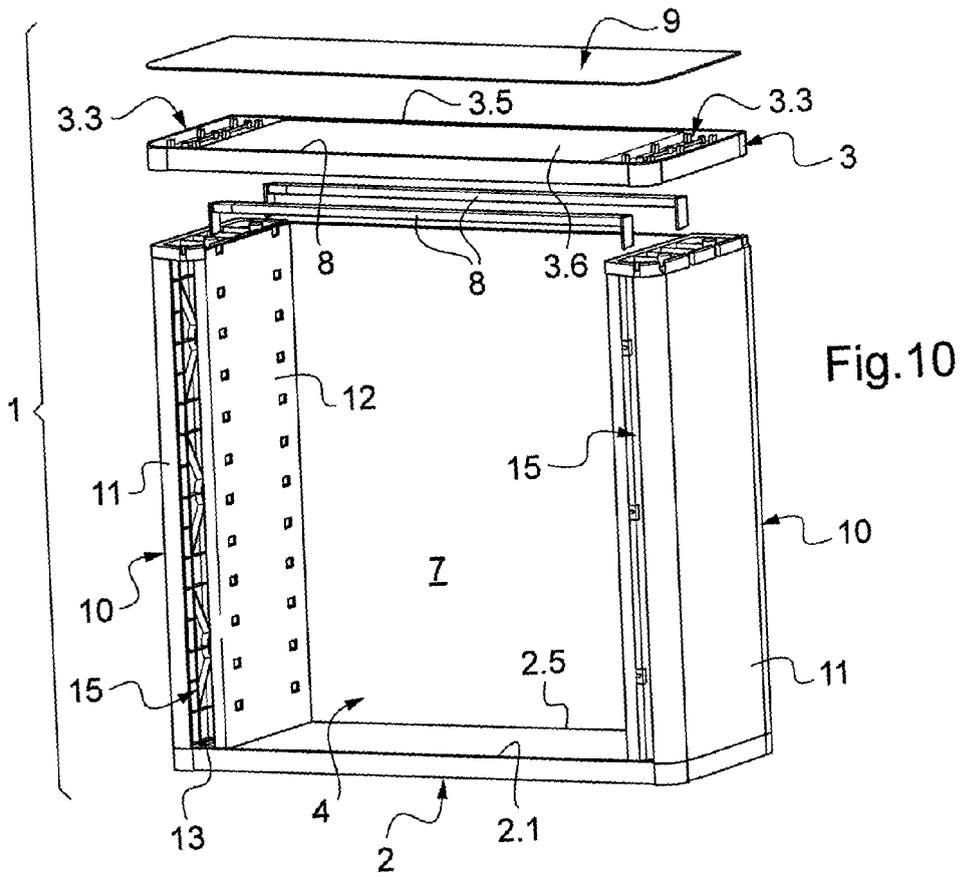


Fig.5







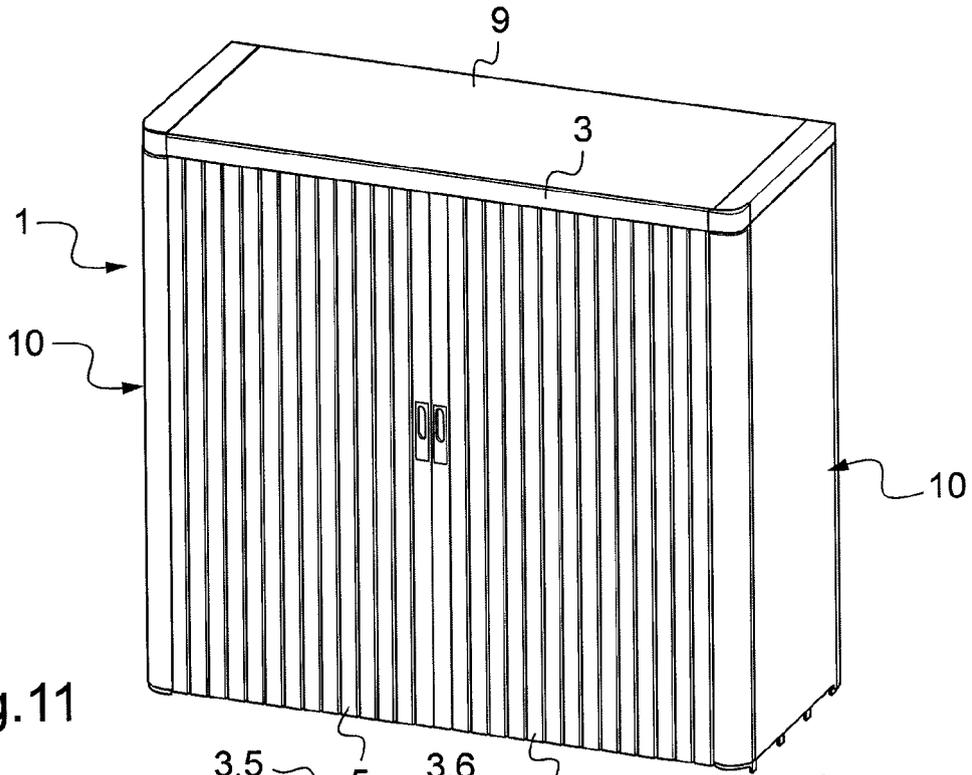


Fig. 11

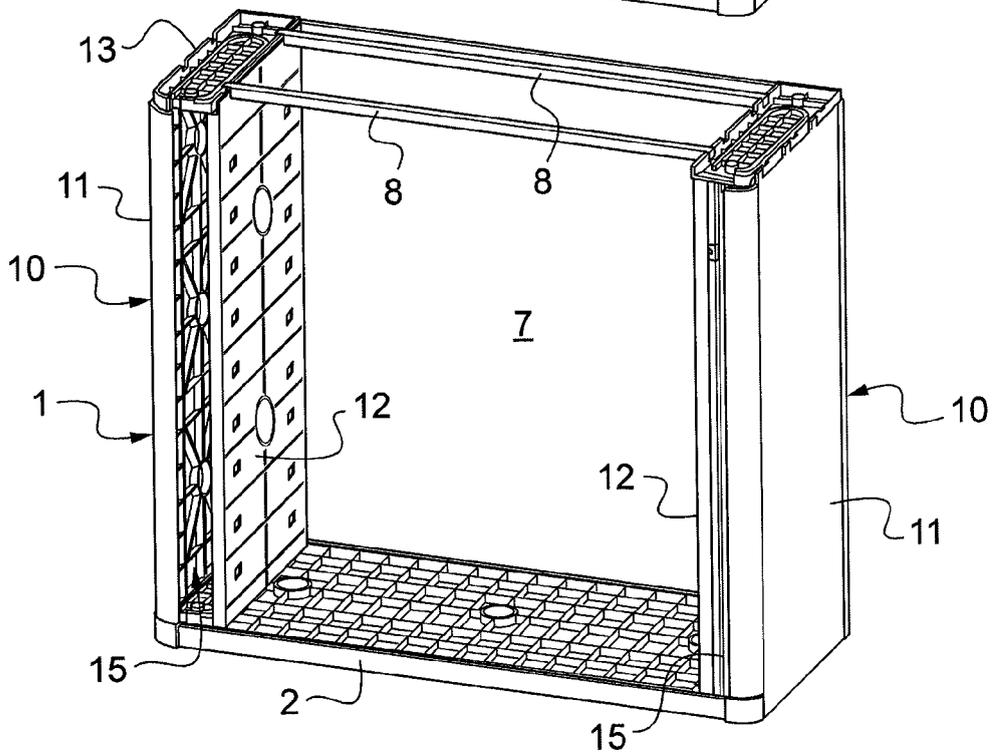
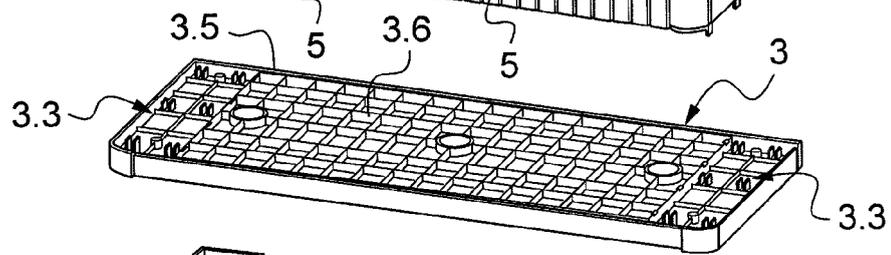
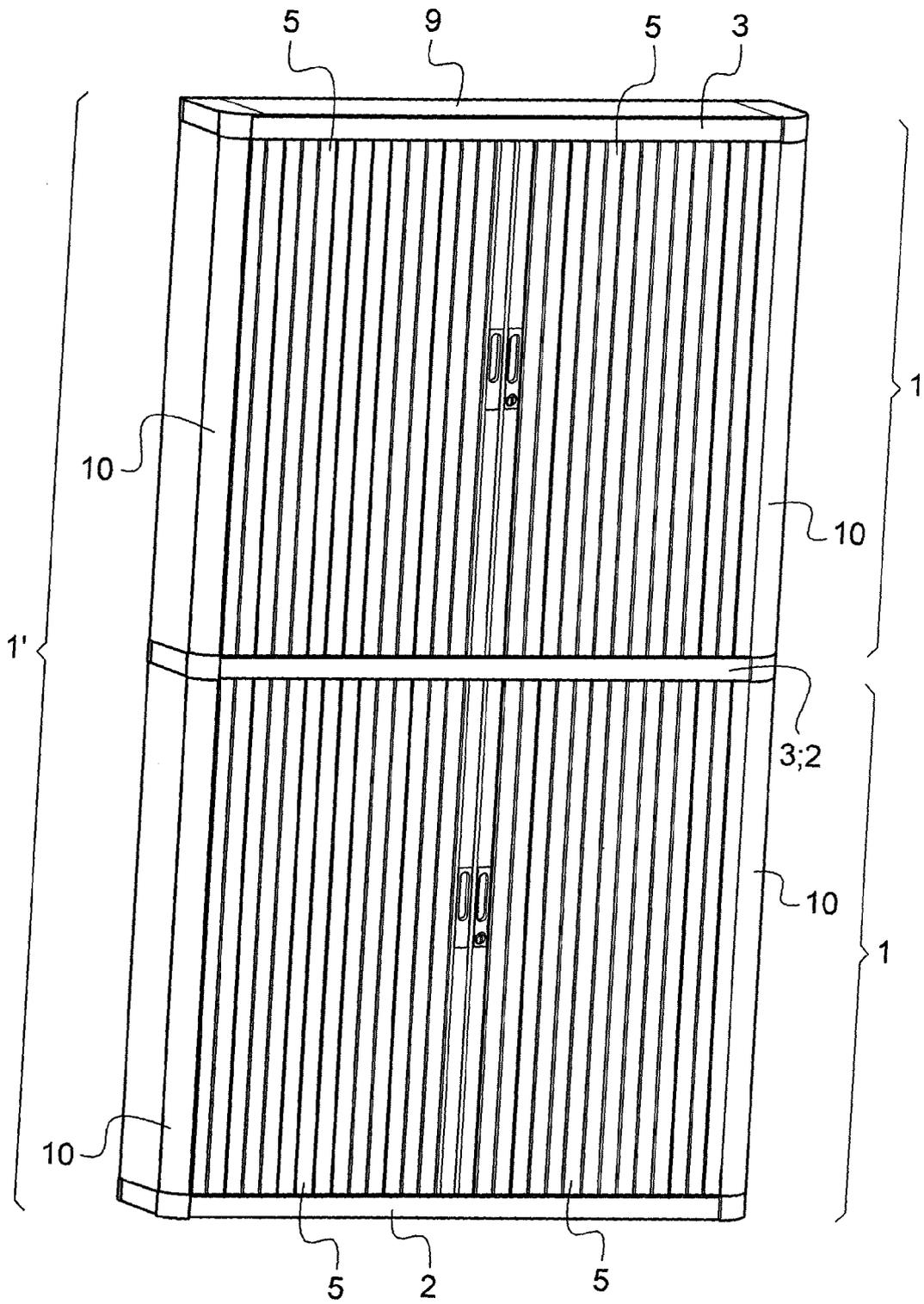


Fig.13





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

 Numéro de la demande
 EP 10 16 6516

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 21 21 216 B1 (HIRZ) 22 février 1973 (1973-02-22) * colonne 4, ligne 10 - ligne 11 * * colonne 4, ligne 58 - colonne 6, ligne 24; figures 2-4,6,7 * -----	1-4,7,8	INV. E06B9/11
X	FR 2 926 193 A1 (JEANDEAUD) 17 juillet 2009 (2009-07-17) * page 9, ligne 3 - ligne 9 * * page 4, ligne 28 - page 5, ligne 13 * * page 6, ligne 12 - ligne 19 * * page 10, ligne 1 - page 13, ligne 11 * * page 15, ligne 26 - page 16, ligne 5 * * page 16, ligne 23 - ligne 31; figures 10-12 * -----	1-3,5,7	
A	DE 10 2004 005781 A1 (FENNEL GMBH & CO KG) 1 septembre 2005 (2005-09-01) * alinéa [0008] * * alinéa [0010] * * alinéa [0024] * * alinéa [0029] * * alinéa [0032] * * alinéa [0032] - alinéa [0034] * * alinéa [0036] - alinéa [0037] * * alinéa [0039]; figures 1,4,9 * -----	1,3,4,7,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	GB 885 999 A (EVERTAUT LTD) 3 janvier 1962 (1962-01-03) * page 1, ligne 9 - ligne 17 * * page 1, ligne 74 - page 2, ligne 45 * * page 2, ligne 88 - ligne 108; figures 1,2,7 * -----	1,3,7,8	E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		25 octobre 2010	Jacquemin, Martin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1508 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 16 6516

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-10-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2121216 B1	22-02-1973	DE 2121216 A1	22-02-1973
FR 2926193 A1	17-07-2009	WO 2009092943 A2	30-07-2009
DE 102004005781 A1	01-09-2005	AUCUN	
GB 885999 A	03-01-1962	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EP 2 284 352 A1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1975366 A1 [0004]
- EP 1426547 A1 [0004]
- EP 1275812 A1 [0004]
- DE 102004005781 A1 [0005]
- US 2094940 A [0006]
- US 5823645 A [0006]
- US 3135544 A [0006]
- FR 2926193 A1 [0006]
- FR 422623 A [0006]
- GB 885999 A [0006]
- GB 877222 A [0006]
- DE 2121216 B1 [0006]
- DE 802528 C [0006]